

LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE LOCALE SAINT-LAURENT-DU-VAR

SYNTHESE

VERSION 1 – 14/11/2016

LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SONT FINANCEES PAR :



DATE ET LIEU

27/10/2016

18h10

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 73**EN TRIBUNE**

Jean-Michel CHERRIER

Nicolat GUYOT

Roland LEGRAND

SNCF Réseau – Directeur de la mission LNPCA

SNCF Réseau – Directeur des études

SNCF Réseau – Directeur des gares nouvelles

Durée de la présentation SNCF Réseau : 35 minutes

Durée des échanges avec le public : 2h10

Après l'introduction de Diane JULIEN (agence KFH), assistant au maître d'ouvrage pour la concertation, sur le cadrage de la réunion publique, celle-ci s'est déroulée en 3 temps :

- Mot d'accueil de Monsieur SEGURA, Maire de Saint-Laurent-du-Var, afin d'exprimer ses inquiétudes vis-à-vis de la traversée de la commune. Il a rappelé la position de la municipalité en défaveur du passage en aérien sur le quartier de la gare, en pleine mutation, précisant que ce passage aérien était imposé à la commune par le choix de gare à Nice Aéroport et qu'il avait été demandé à SNCF Réseau de traverser le fleuve Var en souterrain. Monsieur le Maire a demandé qu'une solution soit trouvée afin que les lignes aériennes ne dénaturent pas le quartier de la gare de Saint-Laurent-du-Var, commune qui participe pleinement à la dynamique touristique et économique du territoire. Il a appelé également les Laurentins à s'exprimer sur le projet (5 minutes) ;
- Présentation par SNCF Réseau des variantes de tracés et de positions de gares des aménagements de priorité 1 sur l'ensemble du territoire, entre Marseille et Nice, dans les Alpes-Maritimes et plus spécifiquement à Saint Laurent du Var (35 minutes) ;
- Echanges avec le public (2h10). Les réponses apportées par SNCF Réseau sont disponibles dans le verbatim de la réunion.

THEMATIQUES ABORDEES LORS DES ECHANGES

Les 13 interventions ont principalement porté sur des questions concernant les **variantes de tracés**.

Certains participants se sont exprimés en faveur d'un positionnement de la future gare Nice Aéroport plus au nord, qui permettrait un passage souterrain sous la commune de Saint-Laurent-du-Var et sous le fleuve Var. SNCF Réseau a précisé que la commande ministérielle, sur la base de laquelle les études sont réalisées, intègre l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal à Nice Aéroport. Ce choix, acté formellement depuis 2009, implique, pour des raisons de pentes ferroviaires et d'inondabilité du secteur environnant la gare, de franchir le fleuve Var en aérien et de réaliser la gare en surface.

Un participant a souhaité savoir s'il était possible de réaliser un viaduc ferroviaire en pente sur le Var afin de permettre un enfouissement des lignes au plus tôt en entrée de Saint-Laurent-du-Var. SNCF Réseau a répondu que la réglementation imposait une cote minimum sous le viaduc.

Un participant s'est positionné en faveur d'un tracé au sud de la voie ferrée actuelle, qui certes aurait un impact sur la circulation routière mais permettrait éventuellement d'améliorer la situation du quartier de la gare de Saint-Laurent-du-Var.

Un autre participant s'est exprimé en faveur d'un déplacement de la gare actuelle de Saint-Laurent-du-Var au nord et d'un passage de la LNPCA au droit de cette gare actuelle tel que cela avait été prévu dans le cadre du projet de 3^{ème} voie littorale.

Un participant a demandé pourquoi le projet LNPCA nécessitait une emprise aussi importante au droit du quartier de la gare de Saint-Laurent-du-Var, engendrant un impact fort sur le bâti existant. SNCF Réseau a répondu que cela était le cas pour la variante des quatre voies à plat, où le projet consisterait à aménager les deux voies de la LNPCA en parallèle au deux voies de la ligne existante, engendrant ainsi un agrandissement du faisceau ferroviaire de deux à quatre voies.

La question de l'emprise nécessaire à la réalisation de la LNPCA sur le secteur du quartier de la gare de Saint-Laurent-du-Var a été posée. SNCF Réseau a répondu qu'un agrandissement du faisceau ferroviaire était nécessaire sur ce secteur afin d'y aménager 4 voies.

Suite aux explications de SNCF Réseau sur l'obligation de réaliser un passage en aérien du fleuve Var, les participants ont évoqué les **impacts** engendrés par un passage en aérien sur la commune et sur les habitations riveraines de la voie ferrée.

Plusieurs participants se sont exprimés sur les nuisances déjà existantes sur le quartier de la gare (sonores, visuelles, pollution, ...) notamment liées à Cap 3000, à l'A8, à l'Aéroport Nice Côte d'Azur et sur l'impact supplémentaire qu'engendrerait une sortie en tunnel sur ce secteur.

L'impact d'une variante de tracé, avec un franchissement du fleuve Var plus au sud, au droit de la RN7, sur le fonctionnement routier, a été évoqué. Plusieurs participants ont souhaité exprimer leur désaccord avec cette variante de tracé, précisant que la suppression d'un tronçon de la RN7 engendrerait une thrombose en sortie de Saint-Laurent-du-Var aux heures de pointe. SNCF Réseau a précisé que pour cette variante de tracé, une redistribution des flux routiers devait être étudiée, tant au niveau du boulevard de la Mer qu'au niveau du boulevard Cassin. SNCF Réseau a ajouté qu'aux dires d'experts, modification de cette situation routière était envisageable et pouvait même être une opportunité d'agir sur les changements de comportement des

automobilistes, dès lors qu'un réseau performant de transports en commun serait mis en place.

Des questions ont été posées sur l'impact des travaux sur les habitations. SNCF Réseau a invité les personnes concernées à assister aux permanences pour que puissent être examinés leur situation individuelle.

La thématique du **traitement des matériaux** issus de la réalisation du tunnel a été soulevée à deux reprises. SNCF Réseau a répondu que le volume des déchets était estimé à 4 à 5 millions de m³ et que la stratégie de gestion des matériaux n'était à ce jour pas encore définie. SNCF Réseau a également précisé que la réflexion serait menée en étroite collaboration avec les services de l'Etat.

Plusieurs participants se sont exprimés sur la thématique **du fret**, déplorant que le projet de LNPCA ne permette pas de faire circuler les trains de fret sur la ligne nouvelle. SNCF Réseau a confirmé que ce choix était en partie dû au fait qu'il n'était pas prévu, à moyen et long termes, d'augmentation significative de la demande de fret sur la région et que l'axe Lyon-Turin était privilégié pour assurer le fret international (France Italie notamment).

La **non réalisation du deuxième tronçon de la 3^{ème} voie littorale** a été évoquée. SNCF Réseau a répondu que le rapport coût – bénéfices du projet de prolongation de la 3^{ème} voie littorale était bien moins avantageux que le projet de LNPCA et qu'ainsi, ce projet de 3^{ème} voie avait été abandonné au profit de la LNCPA.

Un participant a évoqué la **problématique du goulot d'étranglement** au niveau de l'entrée de Nice, avec une réduction du faisceau à 2 voies. SNCF Réseau a précisé que certains aménagements des gares (Nice Aéroport et Nice Centre) et des voies adjacentes étaient prévus pour contribuer à une bonne circulation des trains. SNCF Réseau a également indiqué que les études d'exploitation montraient le bon fonctionnement du système ferroviaire sur ce secteur et que les 2 voies étaient suffisantes pour assurer les dessertes envisagées.

La question de la **vitesse de circulation des TGV** sur la LNPCA au niveau de Saint-Laurent-du-Var a été posée. SNCF Réseau a répondu que les TGV s'arrêtant tous à la gare de Nice Aéroport seraient en phase de décélération à Saint-Laurent-du-Var et qu'ils y circuleraient donc à 90km/h.

La thématique de la **communication** a été évoquée à plusieurs reprises afin de demander à SNCF Réseau de mettre à disposition du public des plans en coupe et des visuels supplémentaires. Des précisions concernant les termes techniques (biseau et picage) utilisés par SNCF Réseau ont également été demandées.

Diane JULIEN a clôt la réunion publique à 20h56.

SNCF Réseau
Direction territoriale Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mission LNPCA
Les Docks – Atrium 10.5
10 Place de la Joliette - BP 85404
13567 MARSEILLE CEDEX 02

